**LE TERRORISME À L'ORIGINE D'INITIATIVES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE LIMITATION DES PAIEMENTS EN ESPÈCES**

La Commission européenne a publié une étude d'impact intitulée “Proposal for an EU initiative on restrictions on payments in cash”. L'objectif est d'instaurer une limitation des paiements en espèces par le biais de la Directive anti-blanchiment. Le motif? La lutte contre le terrorisme.

La Commission a présenté différentes suggestions:

• limiter les paiements en espèces par le biais d'un instrument législatif européen, en imposant de ce fait les paiements par des moyens qui ne sont pas anonymes (transferts bancaires, chèques,...). Différentes possibilités sont à l'étude, comme les seuils; • autoriser les paiements en espèces sans restriction, mais imposer une obligation de notification envers une autorité compétente (comme expliqué, cela entrainerait une charge administrative); • supprimer la disponibilité des grosses coupures. La BCE a d'ores et déjà décidé d'éliminer progressivement les billets de 500€. Si la Commission veut traiter cette question au niveau européen, c'est parce que des limitations aux paiements en espèces ont été introduites dans certains Etats membres et pas dans d'autres.